

**AXE 3**  
VALORISER ET METTRE EN RESEAU LES  
TERRITOIRES



# PRIORITE D'INTERVENTION 10

## DEVELOPPER LA SOCIETE DE L'INFORMATION

L'information a toujours joué un rôle important dans la vie des hommes et des sociétés. En quelques décennies, ce rôle s'est amplifié au point qu'elle est devenue un élément structurant de la société et un enjeu stratégique : l'information est aujourd'hui au cœur d'une véritable révolution caractérisée par l'utilisation de Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) permettant le stockage, la compression, l'accès et la transmission à haut débit d'un nombre de plus en plus grand d'informations complexes (voix données images vidéo) par la convergence entre télécommunications, informatique et audiovisuel. Phénomène irréversible, cette révolution s'accompagne, dans le cadre d'un processus d'accélération et d'intensification des échanges et de mondialisation de l'économie, d'innovations en termes de création de nouveaux services, d'activités, de nouveaux modes d'organisation pour les citoyens, les entreprises, les secteurs de l'éducation, de la santé, de la culture...

Cette place centrale de l'information et des TIC dans une société en émergence met en lumière un certain nombre d'enjeux déterminants pour le territoire régional :

- L'information joue un rôle de plus en plus stratégique pour l'implantation d'entreprises et d'activités économiques (accès à des réseaux et services haut débit, nouveaux services...) ; la position stratégique d'un territoire réside dans la capacité à concentrer et développer des services à forte valeur ajoutée (finances, assurances, banques, marketing, télécommunications...) dont l'immatériel constitue la force motrice ;
- L'information est un enjeu d'aménagement du territoire, en termes d'offre territoriale de services, de développement des services d'intérêt général pour l'ensemble des habitants (services publics, santé, formation, culture, recherche, transports...), d'égalité d'accès (tarifs, disponibilité des services...), de maîtrise des flux et de captation des retombées économiques des services développés pour le territoire, de maintien des équilibres dans la desserte du territoire dans le cadre de la dérégulation, ainsi que d'analyses et d'outils d'aide à la décision (Systèmes d'Information Géographique...) ;
- L'information est devenue un secteur économique à part entière qui ne cesse de croître : chaînes de télévision généralistes et thématiques, opérateurs de télécommunication, fournisseurs d'accès Internet, concepteurs multimédia, spécialistes de la sécurité des réseaux... ;
- De nouveaux emplois et de nouvelles compétences en découlent aux confins de l'information, des télécommunications, de l'art, de l'entreprise, du journalisme, de la formation, de la culture... ;
- L'information est un élément primordial pour le devenir de certains domaines dont elle conditionne aujourd'hui l'évolution comme la santé, le transport logistique, le développement de l'entreprise ou l'éducation ;
- L'information est au cœur du développement des services publics et de la citoyenneté, en permettant la modernisation des administrations dans leurs rapports avec le public, la simplification et l'accélération des échanges entre administrations, en rendant possible de nouvelles expériences de citoyenneté (appropriation sociale des TIC) ;
- L'information est devenue un élément important des dispositifs d'insertion économique et sociale (apprentissage de l'utilisation des TIC) ;
- L'information est un nouvel outil de développement culturel (accès à la culture, musées et collections virtuelles...).

La Société de l'Information et l'usage des TIC qui l'accompagne, est aujourd'hui un véritable outil de développement, de diversification économique et sociale et de recomposition globale de la société régionale.

L'ambition du Nord-Pas de Calais est de se saisir de ces enjeux afin de faire de la Société de l'Information et des innovations qu'elle engendre, l'outil central d'un développement régional durable de manière à permettre l'accessibilité de tous aux TIC. Il est, dans le même temps, de favoriser l'émergence d'une nouvelle société, plus ouverte, plus démocratique, plus transparente. Il est, de garantir un développement équilibré de la région sur le plan territorial et social en maîtrisant les risques de la Société de l'Information. Il est, enfin, d'impulser une culture de projets dans un cadre pérenne à la hauteur des ambitions régionales.

Dans cette perspective, la priorité d'intervention se décline selon 7 Objectifs opérationnels :

- Contribuer au développement économique régional,
- Renforcer l'accessibilité aux outils de la Société de l'Information,
- Poursuivre et améliorer le développement des TIC dans la formation initiale et permanente,
- Contribuer à l'aménagement du territoire via les TIC,
- Développer les technologies au service des réseaux de soins,
- Développer l'innovation et l'intelligence des Transports,
- Renforcer les technologies innovantes dans le domaine de la culture.

Les domaines des NTIC évoluant par nature extrêmement rapidement, le Nord-Pas de Calais se doit de réagir en fonction des évolutions technologiques qui, pour la plupart, sont difficilement envisageables à la signature du Contrat de Plan.

Un comité de suivi mixte spécifique, regroupant l'Etat, la Région et les partenaires financiers, se réunira une fois par an pour étudier l'état d'avancement des mesures et faire les propositions de réaffectation de crédits qui se révéleraient indispensables.

| PRIORITE<br>D'INTERVENTION<br>10 | DEVELOPPER LA SOCIETE DE L'INFORMATION                                                                                             | ETAT<br>en MF<br>et en (M €)          | REGION<br>en MF<br>et en (M €)          | DEPARTEMENT<br>DU NORD<br>en MF<br>et en (M €) | DEPARTEMENT DU<br>PAS DE CALAIS<br>en MF et en (M €) |
|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
|                                  | <i>Objectifs opérationnels :</i>                                                                                                   |                                       |                                         |                                                |                                                      |
|                                  | <b>43. Contribuer au développement économique régional</b><br>⇒ Action de sensibilisation et de développement                      | <b>102 (15,5498)</b><br>8 (1,2196)    | <b>86 (13,1106)</b><br>6 (0,9147)       | <b>2,9 (0,4421)</b><br>2,9 (0,4421)            |                                                      |
|                                  | ⇒ Création d'un réseau régional de pôle d'entreprises dédiées aux TIC et du parc Euratechnologies                                  | 74 (11,2812)                          | 55 (8,3847)                             |                                                |                                                      |
|                                  | ⇒ Développement du pôle image régional                                                                                             | 10 (1,5245)                           | 15 (2,2867)                             |                                                |                                                      |
|                                  | ⇒ Renforcement de la capacité exportatrice des entreprises grâce aux TIC                                                           | 10 (1,5245)                           | 10 (1,5245)                             |                                                |                                                      |
|                                  | <b>44. Renforcer l'accessibilité aux outils de la société de l'information</b>                                                     | <b>10 (1,5245)</b>                    | <b>10 (1,5245)</b>                      |                                                |                                                      |
|                                  | <b>45. Poursuivre et améliorer le développement des NTIC dans le domaine de la Formation</b><br>⇒ Formation initiale               | <b>144 (21,9527)</b><br>134 (20,4282) | <b>90,5 (13,7966)</b><br>82,5 (12,5770) | <b>30 (4,5735)</b><br>30 (4,5735)              | <b>20 (3,0490)</b><br>20 (3,0490)                    |
|                                  | ⇒ Formation permanente                                                                                                             | 10 (1,5245)                           | 8 (1,2196)                              |                                                |                                                      |
|                                  | <b>46. Contribuer à l'aménagement du territoire via les NTIC</b><br>⇒ Réseau et services de télécommunication haut débit régionaux | <b>89 (13,5680)</b><br>48 (7,3176)    | <b>63 (9,6043)</b><br>33 (5,0308)       | <b>1,8 (0,2744)</b>                            | <b>12 (1,8294)</b><br>7 (1,0671)                     |
|                                  | ⇒ Développement des villes numériques et leur interconnexion                                                                       | 20 (3,0490)                           | 15 (2,2867)                             |                                                |                                                      |
|                                  | ⇒ Modernisation des services publics                                                                                               | 21 (3,2014)                           | 15 (2,2867)                             | 1,8 (0,2744)                                   | 5 (0,7622)                                           |



## **43. CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL**

### **ETAT DES LIEUX**

Depuis 1996, l'Etat, le Conseil Régional et les Conseils Généraux du Nord et du Pas de Calais ont mis en oeuvre et soutenu, en partenariat avec les Chambres de Commerce et d'Industrie et les associations professionnelles, un grand nombre d'initiatives liées au développement des Technologies de l'Information dans les entreprises.

Des actions d'information et de sensibilisation, des actions collectives de développement comme Déclic.net, " 1000 entreprises sur le Net ", " Web Export ", l'accompagnement de projets de création et d'implantation d'entreprises ont ainsi permis de renforcer la pénétration des TIC dans les entreprises, de développer l'appropriation de l'Internet et du commerce électronique et de susciter l'émergence de pôles de compétences dans le domaine de l'image et du multimédia (audiovisuel et image numérique) et celui du commerce électronique.

Cependant, l'effort engagé nécessite d'être amplifié afin d'accélérer l'utilisation des TIC dans les entreprises, notamment dans les PME/PMI, de constituer de véritables pôles de compétences de taille européenne et internationale, en particulier dans les secteurs de l'image et du commerce électronique, de mieux accompagner le développement de nouvelles entreprises et de mieux accueillir les entreprises qui souhaitent s'implanter dans la région, de développer l'utilisation des TIC par les entreprises dans leur stratégie à l'export, enfin d'assurer une plus grande visibilité du Nord-Pas de Calais sur le plan international dans le domaine des TIC.

### **DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL**

L'opération se traduit par :

- la mise en oeuvre d'actions collectives de sensibilisation et de développement visant à informer et sensibiliser les entreprises à l'utilisation des TIC et à encourager le développement de nouveaux services liés aux TIC, à l'Internet et au commerce électronique ;
- la création d'un réseau des pôles d'entreprises dédiés aux TIC dont le Parc d'Activités des Technologies de l'Information – EuraTechnologies - sera le cœur. L'action se caractérisera par la mise en oeuvre de services de haut niveau pour l'ensemble des entreprises de la région et la mise en réseau des pôles d'entreprises régionaux dédiés aux TIC ;

Ce réseau s'appuiera sur les pôles d'excellence et de compétences reconnus, Valenciennois et versant Nord-est de la Métropole en particulier.

De manière à répondre aux attentes de plusieurs agglomérations, et dans le cadre des responsabilités directes de la Région, une réflexion sera entreprise dans le cadre de l'élaboration d'un schéma régional de cohérence, afin d'établir, en concertation avec tous les acteurs concernés, la vocation des différents pôles en la matière. Ce schéma sera cohérent avec les dispositions des Schémas de Services Collectifs et sera intégré au Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire.

La priorité sera accordée à la mise en oeuvre de services à haut niveau au bénéfice du développement des activités et des entreprises de la région, notamment en partenariat avec les milieux économiques concernés.

Les partenaires soutiendront les efforts visant à mettre en réseau et en synergie les différents pôles et parcs d'activités dédiés aux TIC, de façon à mailler et structurer l'ensemble des territoires du Nord-Pas de Calais : Métropole, Littoral, Bassin Minier, Sud du Département du Nord, Artois-Ternois...

- le développement du pôle Image régional. Il s'agira d'accompagner la structuration des pôles Image en émergence sur le Versant Nord-Est de la Métropole Lilloise (Image-Union) et dans le Valenciennois, de manière à renforcer leur attractivité ;
- le renforcement de la capacité exportatrice des entreprises grâce aux TIC. L'action visera à mieux accompagner les entreprises dans leurs stratégies à l'export par une utilisation adaptée des TIC.

Cette intervention contribue à la modernisation des PME régionales et au développement de la compétitivité du tissu économique du Nord-Pas de Calais à l'échelle régionale, nationale et internationale.

#### Moyens d'actions :

- 43.1 Action de sensibilisation et de développement.
- 43.2 Création d'un réseau régional de pôle d'entreprises dédiées aux TIC et du parc Euratechnologies.
- 43.3 Développement du pôle image régional.
- 43.4 Renforcement de la capacité exportatrice des entreprises grâce aux TIC.

### **RESULTATS ATTENDUS**

- Meilleure information des PME/PMI sur les enjeux et opportunités offerts par les TIC,
- Augmentation de la pénétration des TIC dans le tissu économique régional,
- Augmentation du nombre d'entreprises connectées à Internet,
- Augmentation du taux de création et d'implantation d'entreprises du secteur des TIC dans la région, notamment dans les domaines de l'image et du commerce électronique,
- Augmentation du nombre de sites web marchands,
- Augmentation du nombre d'entreprises utilisant les TIC à l'export

### **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** : 102 MF (15,5498 M€)

**Région** : 86 MF (13,1106 M€)

**Département du Nord** : 2,9 MF (0,4421 M€)

Le FEDER sera sollicité en complément de ces interventions.

La répartition des crédits Ministère de l'Industrie et Région entre les différents moyens d'action de cet objectif opérationnel est donnée à titre indicatif, et est susceptible de changer pendant la durée du CPER.

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

#### Bénéficiaires

- *PME-PMI industrielles ou de service, ayant un effectif inférieur à 500 personnes et ne dépendant pas à plus de 25 % d'un groupe ne respectant pas ce critère,*
- *Chambres consulaires,*
- *Syndicats et associations professionnels,*
- *Regroupements de PME-PMI,*
- *Centres techniques ou de ressources aux PME-PMI,*
- *Associations,*
- *Collectivités locales et territoriales ou organismes locaux porteurs d'opérations au profit du développement économique.*

#### Critères de sélection des opérations

- *Cohérence de l'opération avec les actions collectives existantes et/ou des services développés par le privé,*
- *Pertinence de l'opération par rapport aux besoins des entreprises et à l'évolution du marché,,*
- *Cohérence et pertinence de l'opération par rapport à la filière et /ou au secteur d'activités ciblé s'il s'agit d'une opération spécifique,*
- *Reproductibilité, dissémination possible dans d'autres filières et/ou secteurs.*

#### Taux d'intervention

*Le taux maximum d'intervention cumulé Europe, Etat et Région sera de 75 % du montant des dépenses éligibles, notamment pour des actions collectives expérimentales ou très structurantes pour le tissu économique local.*

#### Conditions particulières d'intervention

*S'il s'agit d'aides directes aux entreprises, le taux d'intervention sera fonction de la définition des régimes d'aides notifiés (à la Commission Européenne).*

#### Partenaires coordinateurs et services pilotes

*Instruction par les services de l'Etat (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement – SGAR) et du Conseil Régional (Mission " Société de l'Information " et Direction de l'Action Economique) qui assureront le suivi des opérations décidées.*

#### Dispositifs d'instruction et de suivi

*Un groupe technique de programmation et de suivi sera mis en place pour les objectifs 5, 7, 8, 10, 11, 12, 13 et 43.*

### **INDICATEURS DE RESULTAT**

- Nombre d'entreprises disposant d'un site Web dans la région
- Nombre d'entreprises créées et implantées dans la région dans le secteur des TIC

### **INDICATEUR COMPLEMENTAIRE DE RESULTAT**

- Nombre de sites Web actifs (remis à jour) un an après l'ouverture

### **INDICATEURS DE REALISATION**

- Nombre d'emplois TIC aidés (CDD ou CDI créés)
- Nombre d'entreprises touchées par les actions

### **INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Nombre d'hommes occupant les emplois créés
- Nombre de femmes occupant les emplois créés

### **INDICATEURS DE CONTEXTE**

- Nombre d'entreprises dans la région
- Nombre d'entreprises créées et implantées dans le domaine des TIC
- Nombre d'entreprises disposant d'un site Web dans la région (pour mémoire)
- Nombre d'entreprises créées et implantées dans la région dans le secteur des TIC (pour mémoire)

### **PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Cette intervention est orientée vers le développement des TIC dans les PME régionales et vers l'amélioration qualitative de la production économique. Elle favorise l'accessibilité des entreprises à des outils de modernisation indispensables à leur développement et à leur compétitivité, ainsi qu'à de nouveaux services. Elle contribue également à l'amélioration de la qualification des salariés et à l'émergence de nouveaux métiers au sein des entreprises. Enfin, elle favorise la diversification des activités des entreprises et du tissu économique régional.

### **CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN**

L'objectif opérationnel concerne l'ensemble du territoire régional. Cependant, le soutien à la création du Parc d'Activités des Technologies de l'Information – EuraTechnologies – et du pôle Image concernent la Métropole Lilloise dans sa dynamique d'internationalisation et le Bassin Minier.

## **43. CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL**

### **Moyen d'action 43.1**

Actions de sensibilisation et de développement

#### **DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION**

Mise en œuvre d'actions individuelles et collectives visant à informer et sensibiliser les entreprises à l'utilisation des TIC et à encourager le développement de nouveaux services liés aux TIC, à l'Internet et au commerce électronique. Elle a pour objectif d'accélérer la pénétration des Technologies de l'Information dans les entreprises, en particulier dans les PME et les entreprises industrielles et de services, d'augmenter le nombre d'entreprises régionales utilisant les TIC pour leur organisation, leur production, leur marketing, leur commercialisation....., de les aider à développer leurs activités et de les rendre plus compétitives.

Cette intervention contribue à la modernisation des PME régionales et au développement de la compétitivité et du tissu économique du Nord-Pas de Calais.

#### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

Cf. Objectif opérationnel

#### **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** : 8 MF (1,2196 M€)

**Conseil Régional** : 6 MF (0,9147 M€)

**Département du Nord** : 2,9 MF (0,4421 M€)

## **43. CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL**

### **Moyen d'action 43.2**

Création d'un réseau régional de pôle d'entreprises dédiées aux TIC  
et du parc Euratechnologies

#### **DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION**

L'intervention se caractérise par :

- La création d'un réseau régional des pôles d'entreprises dédiés aux TIC. Dans un souci d'équilibre du territoire, ce réseau sera composé des structures et d'accueil et d'accompagnement des entreprises dans le domaine des TIC, existantes et en projet, réparties sur l'ensemble des territoires de la région. L'objectif est de favoriser le développement de services à forte valeur ajoutée pour les entreprises, d'encourager une véritable dynamique régionale autour des TIC pour les entreprises et d'accroître la visibilité du Nord – Pas de Calais à l'échelle internationale dans le domaine des TIC. L'intervention concernera le développement des services, l'animation du réseau, le marketing, les équipements et les infrastructures de télécommunication et de TIC liés à la mise en réseau des sites concernés, et la promotion du réseau, des structures membres et des savoir-faire des entreprises, sur le plan régional, national et international.
- La création d'un parc d'activités des Technologies de l'Information – EuraTechnologies – au sein de la Métropole Lilloise, qui sera le centre névralgique de ce réseau. Ce Parc fortement orienté vers le développement du commerce électronique, sera composé d'un centre de services capable d'offrir des services à forte valeur ajoutée et d'accompagner les entreprises de toute la région, d'un incubateur et de structures d'accueil. L'intervention portera sur le développement des services, l'animation (équipe, actions), le développement du centre de ressources technologiques – technologies de la Société de l'Information (CRT-TSI) (animation), le marketing, les services, équipements et infrastructures de télécommunication et de TIC, la structure immobilière du centre de services/incubateur, la promotion du site et des savoir-faire des entreprises sur le plan régional, national et international. Cette intervention se fera en corrélation étroite avec celle portant sur la création du réseau régional de pôles d'entreprises TIC..

En créant ces deux outils complémentaires, le Nord-Pas de Calais :

- favorisera la diversification économique régionale et la création de nouvelles activités et de nouveaux emplois,
- se dotera d'outils indispensables à son " décollage " dans le domaine des TIC et à sa compétitivité sur le plan international,
- renforcera son développement dans le secteur des TIC,
- contribuera à la structuration d'un système productif régional fondé sur le développement des TIC,
- contribuera à renforcer la spécialisation régionale dans le domaine du commerce électronique, du marketing direct et de la vente à distance.

#### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

Cf. Objectif opérationnel

#### **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** : 74 MF (11,2812 M€) [dont Industrie 29 MF (4,4210 M€) sous forme d'actions collectives]

**Conseil Régional** : 55 MF (8,3847 M€)

## **43. CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL**

### **Moyen d'action 43.3** Développement du pôle image régional

#### **DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION**

L'intervention se caractérisera par la mise en œuvre d'actions collectives ou individuelles visant à :

- aider à structurer le pôle image régional (Image-Union dans la métropole et Valenciennes) de façon à lui donner une taille critique sur le plan national et international et à permettre une meilleure utilisation et irrigation des savoir-faire sur le plan régional ;
- favoriser la mise en réseau des acteurs, les processus d'échanges et le travail collaboratif ;
- implanter une plate-forme régionale de sauvegarde, de numérisation et de restauration des œuvres cinématographique et vidéographique de la région ;
- développer les complémentarités entre les acteurs, qu'ils soient publics ou privés ;
- encourager le développement technologique de manière à ce que la région puisse conserver un avantage concurrentiel ;
- favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, leur développement et la création de nouvelles start-up dans le secteur ;
- tirer au mieux partie des synergies entre les actions menées en faveur du commerce électronique et du développement de l'audiovisuel ;
- soutenir les projets de mise en ligne et de commercialisation électronique des œuvres audiovisuelles : centre serveur d'images, expérimentation de Web TV, commercialisation de photographies, de prises de vue et d'œuvres audiovisuelles sur Internet,
- explorer de manière permanente les nouvelles possibilités offertes par l'utilisation de l'image dans les différents secteurs de l'économie et de la culture et dans la valorisation des outils et services utilisés en région (Internet, services culturels...).

Ces nouvelles compétences font émerger dans le Nord - Pas de Calais un nouveau pôle de compétences qui nécessite d'être renforcé et structuré autour des partenaires économiques et culturels dans ce domaine et en étroite coordination avec les projets de développement du commerce électronique et du secteur de l'audiovisuel.

#### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

Cf. Objectif opérationnel

#### **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** : 10 MF (1,5245 M€)

**Conseil Régional** : 15 MF (2,2867 M€)

## **43. CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE REGIONAL**

### **Moyen d'action 43.4**

Renforcement de la capacité exportatrice des entreprises grâce aux TIC

#### **DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION**

Cette opération a pour double objectif d'augmenter le nombre d'entreprises régionales utilisant les TIC dans leur développement à l'export afin de les rendre mieux adaptées aux exigences du marché international, et de développer l'action internationale des entreprises de ce secteur.

Cette opération sera développée par recours à des actions collectives et / ou des actions individuelles.

Cette opération contribue à la modernisation des PME régionales et donc au développement de la compétitivité et du tissu économique du Nord – Pas de Calais.

#### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

Cf. Objectif opérationnel.

Taux d'intervention :

Mini : 30 %, maxi : 50 %

Partenaires coordinateurs et services pilotes

*Etat (DRCE - SGAR), Conseil Régional (Mission " Société de l'Information ", Direction de l'Action Economique)*

#### **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

Etat : 10 MF (1,5245 M€)

Conseil Régional : 10 MF (1,5245 M€)

## **44. RENFORCER L'ACCESSIBILITE AUX OUTILS DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION**

### **DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL**

En 1998, le Conseil Régional Nord – Pas de Calais, en collaboration avec l'Etat, a lancé une politique volontariste de création de Cyber-Centres sur le territoire régional : « Cyber Nord – Pas de Calais »®. A ce jour, une trentaine de projets de Cyber-Centres ont été sélectionnés.

Le coût total subventionnable de cette première phase est de plus de 11 millions de francs. Dans le cadre de la politique « Nouveaux emplois, nouveaux services », 25 emplois-jeunes ont été recrutés. Un réseau d'animation de l'ensemble des Cyber-Centres est en cours de définition.

Enfin, dans le cadre d'un appel à candidatures lancé au cours de l'été, une cinquantaine de projets est à l'étude.

L'opération Cyber Nord-Pas-de-Calais®, poursuit deux objectifs :

- accélérer la formation, la sensibilisation et l'information de l'ensemble de la population, en particulier des plus défavorisés,
- favoriser le développement de projets locaux utilisant les TIC, générateurs de nouvelles activités et d'emplois.

Ce projet s'inscrit dans une démarche volontariste d'aménagement du territoire et de développement local. L'intervention vise à amplifier la dynamique de l'opération « Cyber Nord – Pas de Calais » en portant à 200 le nombre de cyber-centres d'ici 2002 et à favoriser les synergies entre les projets et les services à travers notamment une politique d'animation régionale et de mise en réseau des Cyber-Centres. Les collectivités locales (communes et groupements de communes) et les lycées sont directement concernés par cette intervention.

Il s'agit, dans un souci d'équilibre territorial, de permettre l'accès de tous aux outils de la Société de l'Information.

### **RESULTATS ATTENDUS**

- 200 Cyber-Centres sur le territoire régional fin 2002,
- Information et sensibilisation de toute la population aux outils de la Société de l'Information, en particulier des plus défavorisés,
- Création de 300 emplois d'animateurs multimédia dans les Cyber-Centres,
- Emergence de projets locaux utilisant les TIC, générateurs de nouvelles activités et d'emplois,
- Introduction de la Société de l'Information et de ses opportunités et enjeux au sein des politiques de développement local et territorial par les collectivités et acteurs locaux

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

#### Bénéficiaires

Collectivités locales et leurs groupements, Lycées

#### Critères de sélection des opérations

- *clarté des objectifs et de leur cohérence avec les objectifs généraux de l'opération « Cyber Nord - Pas de Calais »*,
- *engagement de la collectivité candidate et capacité à mener à bien le projet*,
- *cohérence du projet avec le projet de développement local*,
- *programme d'activité initial*,
- *qualité et étendue du partenariat local, de sa capacité à mobiliser ou toucher les publics les plus divers sur le territoire*,
- *qualité et pérennité du volet emploi*,
- *mise en perspective de la dynamique d'échanges avec d'autres Cyber-Centres*.

#### Taux d'intervention

Mini 20% Maxi 50%

Partenaires coordinateurs et services pilotes

*Conseil Régional (Mission « Société de l'Information ») et Etat (SGAR)*

Un comité de programmation et de suivi sera mis en place pour la mise en place des objectifs 44 et 46. Présentation en comité de programmation FEDER en fonction de la zone d'éligibilité concernée.

## **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** : 10 MF (1,5245 M€)

**Région** : 10 MF (1,5245 M€)

## **INDICATEUR DE RESULTAT**

- Nombre de cybercentres

## **INDICATEURS COMPLEMENTAIRES DE RESULTAT**

- Nombre d'emplois d'animateurs dans les cybercentres
- Nombre d'usagers des cybercentres

## **INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Nombre d'animateurs de cybercentres qui trouvent un emploi dans le secteur public ou marchand
- Nombre d'hommes utilisateurs de cybercentres
- Nombre de femmes utilisatrices de cybercentres
- Nombre de cybercentres intégrant les préoccupations d'élimination des déchets informatiques

## **INDICATEURS DE CONTEXTE**

- Nombre de ménages équipés d'ordinateurs (sous réserve de faisabilité)
- Nombre de ménages connectés à Internet

## **PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'intervention consiste à généraliser les outils d'accès aux TIC de manière équilibrée sur l'ensemble du territoire régional en privilégiant les zones les plus fragiles, isolées et défavorisées, de façon à accélérer les processus d'appropriation des TIC par les citoyens et à renforcer la cohésion sociale. Il s'agit d'ancrer la Société de l'Information pour tous dans le cadre d'un développement durable partagé par l'ensemble de la population du Nord – Pas de Calais.

## **CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN**

L'objectif opérationnel concerne l'ensemble du territoire régional. Toutefois, des efforts particuliers seront faits pour développer des Cyber-Centres dans des zones plus en difficultés comme le Bassin Minier ou le sud du département du Nord.

## **45. POURSUIVRE ET AMELIORER LE DEVELOPPEMENT DES TIC DANS LA FORMATION INITIALE ET PERMANENTE**

### **DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL**

Depuis 1996, l'Etat et le Conseil Régional ont soutenu le développement de la Société de l'Information dans le domaine de la formation initiale (équipement des lycées et collèges en serveurs multimédia, laboratoires multimédia, réseau académique Edunet,...).

De même, dans le domaine de la formation permanente ont été accompagnés, en relation avec le Centre Régional de Ressources Pédagogiques (CRRP), des projets innovants visant notamment à moderniser l'offre de formation afin de mettre progressivement en place des dispositifs d'apprentissage tout au long de la vie.

L'intervention vise à accélérer le développement de la Société de l'Information dans la formation initiale et la formation permanente. Les objectifs poursuivis sont principalement de :

- développer l'accès et l'usage des TIC dans les lycées et collèges,
- encourager la production/adaptation de produits multimédia de formation,
- développer les TIC pour l'individualisation et la gestion des parcours personnalisés de formation.

Réussir le pari d'une école plus ouverte sur le monde et mieux adaptée aux nouveaux défis économiques et culturels du 3ème millénaire grâce aux TIC, et favoriser le développement de processus de formation tout au long de la vie constituent l'ambition majeure du Conseil Régional et de l'Etat.

### **RESULTATS ATTENDUS**

- Accessibilité massive des élèves et des enseignants aux ressources des grands réseaux de communication, et généralisation de l'outil informatique dans les apprentissages fondamentaux dans tous les établissements de l'Académie en accordant une priorité dans le temps à ceux des zones dans lesquelles la motivation des jeunes est la plus urgente (Réseaux d'Education Prioritaire, établissements sensibles, zones de prévention de la violence...),
- Développement d'un goût nouveau aux études pour les publics en situation de rupture avec l'école ; favoriser la réussite scolaire du plus grand nombre en redistribuant les chances mais également favoriser l'excellence,
- Adaptation de la formation des jeunes aux exigences et aux réalités du monde économique,
- Développement de l'individualisation des parcours et la diversification des situations pédagogiques grâce aux TIC,
- Donner à l'appareil de formation les moyens de concourir à la préparation de l'avenir européen de la région,
- Développer des usages et des services dans la formation permanente,
- Accroissement de la formation et la sensibilisation aux TIC de tous les stagiaires et formateurs du Nord/Pas-de-Calais,
- Mise à disposition des habitants de la région des outils permettant un apprentissage tout au long de la vie.

### **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** : 144 MF (21,9527 M€)

**Conseil Régional** : 90,5 MF (13,7966 M€)

**Département du Nord** : 30 MF (4,5735 M€)

**Département du Pas-de-Calais** : 20 MF

## **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

### Bénéficiaires

*Lycées, collèges, organismes de formation.*

### Critères de sélection des opérations

*Pertinence, cohérence et adaptation aux besoins des équipements mis à disposition ;  
Partenariats mis en œuvre pour les contenus (éditeurs, centres de ressources...) ;  
Mutualisation de services et équipements à l'échelle régionale.*

### Taux d'intervention

*Mini 20% Maxi 50%.*

*(le Département du Pas-de-Calais interviendra à hauteur de 50 %)*

### Partenaires coordinateurs et services pilotes

*Conseil Régional (Direction de la Formation Initiale – Direction de la Formation Permanente, Mission « Société de l'Information »), Etat (SGAR, Rectorat, Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt), Département du Nord et Département du Pas-de-Calais.*

### Dispositifs d'instruction et de suivi

*Décliné par moyen d'action.*

## **INDICATEUR DE RESULTAT**

- Nombre d'usagers des équipements mis en place

## **INDICATEUR COMPLEMENTAIRE DE RESULTAT**

- Nombre d'heures de connexion Internet par usager dans les établissements aidés :
  - élèves
  - enseignants

## **INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Nombre de connexions des établissements scolaires à des sites d'entreprises
- Nombre d'établissements intégrant des préoccupations d'élimination des appareils obsolètes

## **INDICATEURS DE CONTEXTE**

- Part des formations professionnelles comportant un volet formation NTIC
- Nombre de permis de surfer délivrés

## **PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'accès des publics scolaires et des personnes en formation aux outils des TIC correspond à une volonté d'équité sociale et de développement de l'accessibilité pour tous à ces outils.

C'est aussi l'assurance pour tous d'avoir une formation minimum aux outils et à la culture de la Société de l'Information qui sont aujourd'hui omniprésents dans la vie active.

La formation tout au long de la vie permet d'assurer l'adaptation des ressources humaines aux conditions d'une société en profonde mutation. Elle est aussi la condition d'un épanouissement de la personne qui pourra avoir un meilleur accès aux ressources de formation permettant à chaque individu, selon ses goûts et possibilités, d'accéder aux activités de son choix, que cela soit dans ou en dehors du monde du travail.

Sur le plan économique, si le critère de mutualisation est respecté, des économies d'échelle peuvent être trouvées dans l'utilisation des nouveaux produits d'apprentissage. Si l'on considère en outre que le multimédia éducatif correspond à un véritable marché, il importe que le Nord – Pas de Calais se place sur ce marché notamment par le biais de partenariats à grande échelle avec des éditeurs – producteurs.

### **CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN**

L'objectif opérationnel concerne l'ensemble du territoire régional.

## **45. POURSUIVRE ET AMELIORER LE DEVELOPPEMENT DES TIC DANS LA FORMATION INITIALE ET PERMANENTE**

### **Moyen d'action 45.1 Formation initiale**

#### **DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION**

Il est impératif de réussir le pari d'une école plus ouverte sur le monde et mieux adaptée aux nouveaux défis économiques et culturels du 3ème millénaire grâce à l'usage des technologies de l'information et de la communication.

Pour atteindre cet objectif, il convient d'agir massivement sur deux leviers essentiels :

- La massification de l'accès aux ressources des grands réseaux de communication mis en place dans le cadre du précédent contrat de plan et soutenu par le FEDER. Edunet a permis de mettre en réseau l'ensemble des lycées de la région Nord Pas de Calais ainsi que les centres de ressources associés à l'action éducative et d'initier l'usage du multimédia communicant pour les échanges administratifs et les pratiques pédagogiques.

Il convient à présent d'amplifier le dispositif en favorisant un accès plus massif des élèves et des enseignants aux ressources des grands réseaux de communication. Cela passe par un développement des réseaux locaux internes aux établissements et une augmentation importante du nombre de machines connectables.

- Le développement de la pratique quotidienne des TIC dans l'enseignement des programmes et des apprentissages, et dans la relation des établissements avec leur environnement.

Dans le domaine de la formation scientifique, technologique et professionnelle :

L'usage de l'outil informatique et multimédia relève d'une impérieuse nécessité pour adapter la formation des jeunes aux exigences et aux réalités du monde économique. Les programmes de formation font déjà largement appel aux TIC mais la prochaine décennie verra la généralisation de ces usages.

Par ailleurs, les TIC contribuent à l'individualisation des parcours et à la diversification des situations pédagogiques.

Dans le domaine de l'apprentissage des langues :

Dans le cadre du concours de l'appareil de formation à la préparation de l'avenir européen de la Région, l'enseignement des langues vivantes aux différents niveaux des enseignements scolaires doit être développé en s'appuyant sur les T.I.C.

Le développement des langues vivantes sera donc poursuivi, notamment celui de la deuxième langue vivante dans le secteur professionnel tertiaire.

Le réseau des sections européennes, qui sera étendu aux lycées professionnels, sera conforté, et organisé de manière à parvenir à une offre répartie sur l'ensemble du territoire.

Dans ces deux derniers domaines les actions suivantes sont à privilégier :

- mettre à niveau les équipements existants et conforter en particulier celui des filières technologiques et professionnelles tertiaires et industrielles dans les lycées ;
- doter les collèges des matériels nécessaires à l'enseignement de la technologie ;
- poursuivre l'équipement des établissements en laboratoires multimédia à usage pluridisciplinaire ;
- équiper tous les établissements en matériel d'expérimentation scientifique assisté par ordinateur ;
- En outre, pour une informatisation cohérente des établissements, chaque programme devra intégrer tous les aspects du dispositif :
  - \* adaptation des débits du raccordement à la plate-forme ;
  - \* infrastructure V.D.I. et adaptation des locaux des établissements ;

- \* mobilier adapté ;
- \* maintenance et renouvellement ;
- \* formation des enseignants ;
- \* création de cybercentres dans les lycées et les collèges.

Dans le domaine de la formation agricole :

L'accent doit être mis sur le développement de l'accès et de l'usage des TIC dans les établissements d'enseignement agricole.

Trois mesures sont proposées :

- La mise en place des infrastructures de communication dans les établissements,
- La mise en œuvre d'un plan d'équipement des établissements dans le domaine des TIC,
- La mise à disposition de points d'accès à Internet pour les usagers des établissements.

## **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** : 134 MF (20,4282 M€) (dont 4,5 MF (0,6860 M€) du Ministère de l'Agriculture)

**Région** : 82,5 MF (12,5770 M€) (dont 3 MF (0,4573 M€) pour la formation agricole)

**Département du Nord** : 30 MF (4,5735 M€)

**Département du Pas-de-Calais** : 20 MF (3,0490 M€)

## **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

*Dispositif d'instruction et de suivi :*

Les propositions d'intervention seront présentées au groupe de programmation et de suivi des objectifs 34 à 38.

## **45. POURSUIVRE ET AMELIORER LE DEVELOPPEMENT DES TIC DANS LA FORMATION INITIALE ET PERMANENTE**

### **Moyen d'action 45.2 Formation permanente**

#### **DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION**

Depuis plusieurs années, le Conseil Régional a soutenu en relation avec le CRRP, des projets innovants dans le domaine de la formation permanente, projets qui visaient principalement à moderniser l'offre de formation afin de mettre progressivement en place des dispositifs d'apprentissage tout au long de la vie. Par ailleurs, en 1998, l'Etat a initié un projet de Formation Ouverte et à Distance dans le Nord Pas de Calais contribuant à développer les compétences des organismes de formations dans le domaine des TIC.

L'intervention portera sur les domaines suivants :

- Utilisation des TIC pour l'individualisation et la gestion de parcours personnalisés,
- Démultiplication des lieux d'information et de formation en s'appuyant sur les expériences menées dans le Nord - Pas de Calais,
- Soutien à la production /adaptation de produits multimédias de formation en lien avec le CRRP,
- Mise en réseau des organismes de formation et des structures d'information et d'orientation pour une gestion des parcours individualisés.

L'usage des TIC dans le cadre de la formation permanente permettra ainsi de :

- développer l'accessibilité aux TIC pour les stagiaires et bénéficiaires de la formation permanente,
- développer l'autoformation et l'individualisation des parcours de formation,
- répondre à l'accroissement des demandes spécifiques de formation.

#### **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** : 10 MF (1,5245 M€)

**Conseil Régional** : 8 MF (1,2196 M€)

#### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

*Dispositif d'instruction et de suivi :*

Les propositions d'intervention seront présentées au comité de programmation et de suivi des objectifs 20, 21, 22 et 23.

## **46. CONTRIBUER A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE VIA LES TIC**

### **DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL**

Il existe une demande de plus en plus forte de la part des citoyens de disposer rapidement d'informations, d'accéder à des services locaux en ligne, d'échanger et de travailler en réseau. On voit ainsi apparaître en Europe des projets de plates-formes électroniques de développement local, souvent appelés « sites numériques » ou « villes numériques » qui s'appuient sur les technologies de l'Internet, de l'Intranet et de l'Extranet pour favoriser la constitution de nouveaux services locaux en ligne : formation, culture, loisirs, "mairie à domicile", transports, développement économique...

A ce titre, les services publics sont directement interpellés afin de mettre en place des services facilitant les relations avec les usagers et les administrations, ainsi qu'entre les administrations elles-mêmes.

Il importe toutefois que ces services, y compris les services nécessitant du haut débit, soient accessibles en tous points du territoire. Notre région a le privilège d'être fortement équipée en réseaux de télécommunication par l'opérateur historique : France Telecom ; elle accueille également plus de 25 opérateurs de télécommunication, présents essentiellement dans la Métropole Lilloise.

L'Etat et le Conseil Régional ont mis en place, depuis 1990, une plaque régionale – Noropale - connectée au réseau national de la recherche Renater. Grâce aux fonds Feder, des services innovants à haut débit sont actuellement en test entre plusieurs universités.

L'intervention vise, par le biais de trois moyens d'actions, à renforcer l'aménagement du territoire par le biais d'un développement des services, applications et usages des TIC sur l'ensemble du territoire.

Ces moyens d'action sont les suivants :

- 46.1 Le développement de réseaux et services de télécommunication haut débit régionaux ;
- 46.2 Le développement de villes numériques et leur interconnexion ;
- 46.3 La modernisation des services publics.

L'objectif est de :

- contribuer au développement de services d'intérêt général en relation étroite avec les autres collectivités territoriales, les services publics, et en partenariat avec les opérateurs de télécommunication,
- favoriser la coopération entre les services publics et améliorer l'accès des usagers aux services publics grâce aux moyens électroniques,
- permettre une meilleure desserte régionale de services nécessitant des débits plus importants dans des territoires moins denses et moins favorisés,
- développer l'accès de tous aux réseaux et services.

Cette intervention est dictée par la nécessité de favoriser l'accessibilité des citoyens aux TIC dans tous les domaines de la vie urbaine et quotidienne, et de permettre un meilleur aménagement du territoire régional en rendant possible la création de plates-formes de services dans les territoires. Elle s'inscrit complètement dans les politiques de développement territorial mises en œuvre par les acteurs publics.

### **RESULTATS ATTENDUS**

- Développement de la Société de l'Information dans les villes et les territoires ruraux, en particulier dans les territoires les plus défavorisés, de façon à faciliter l'accès des citoyens aux nouveaux services de la Société de l'Information,
- Développement de nouvelles activités et de nouveaux services,
- Développement de services permettant la structuration de réseaux de villes,

- Economie de réseaux et péréquation des services dans la région,
- Amélioration de la qualité des circuits inter-administrations,
- Amélioration de la qualité des relations entre les usagers et les services publics et augmentation de la satisfaction des usagers.

## **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** : 89 MF (13,5680 M€)

**Région** : 63 MF (9,6043 M€)

**Département du Nord** : 1,8 MF (0,2744 M€)

**Département du Pas-de-Calais** : 12 MF (1,8294 M€)

## **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

### Bénéficiaires

*Collectivités locales, territoriales et leurs groupements, Administrations, Universités, Hôpitaux.*

### Critères de sélection des opérations

*Cohérence globale des projets (organisationnelle, technique, marketing, montée en charge...),  
Degré d'intégration aux politiques territoriales et locales,  
Implication des habitants, des personnels administratifs,  
Implication des partenaires privés et industriels,  
Caractère réaliste des projets,  
Adéquation avec la politique régionale,  
Impact sur le territoire.*

### Taux d'intervention

Mini 20% Maxi 50%

### Partenaires coordinateurs et services pilotes

*Conseil Régional (Mission « Société de l'Information ») et Etat (SGAR)*

### Dispositifs d'instruction et de suivi

*Un groupe technique de programmation et de suivi sera mis en place pour les objectifs 44 et 46..*

## **INDICATEURS DE RESULTAT**

- Nombre de points d'accès aux services haut débit par type de services.

## **INDICATEUR COMPLEMENTAIRE DE RESULTAT**

- Nombre de procédures papier transformées en procédures numériques automatisées dans les relations inter-administrations et dans les relations administration – usager

## **INDICATEUR DE REALISATION**

- Nombre de villes et territoires numériques soutenus

## **INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

- Nombre d'emplois créés grâce aux projets financés

Ces indicateurs sont à compléter en fonction des résultats de l'étude sur les services à haut débit en cohérence avec les indicateurs retenus pour les programmes européens

## **PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'action vise à optimiser le développement des nouveaux services de la Société de l'Information, à améliorer la qualité de l'information dans les territoires et à favoriser l'accessibilité aux réseaux et services pour l'ensemble de la population.

## **CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN**

L'objectif opérationnel concerne l'ensemble du territoire régional, et vise notamment à empêcher toute inégalité territoriale dans l'accès aux services et aux réseaux.

## 46. CONTRIBUER A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE VIA LES TIC

### Moyen d'action 46.1

Réseau et services de télécommunication haut débit régionaux

#### DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION

La puissance publique se doit d'assurer un équilibre territorial en veillant à l'harmonisation des flux de télécommunication, en permettant la diffusion des services d'intérêt général, en garantissant l'accès aux services en tout point du territoire régional à coût égal.

L'objectif de l'intervention est de :

- contribuer au développement de services d'intérêt général en relation étroite avec les autres collectivités territoriales et en partenariat avec les opérateurs de télécommunication,
- permettre une meilleure desserte régionale et locale de services nécessitant des débits plus importants dans des territoires moins denses et moins favorisés,
- développer l'accès à des réseaux et services haut débit.

Cette action s'appuiera sur l'acquis du réseau RENATER et de sa plate-forme régionale NOROPALE. Il prendra également en compte les évolutions possibles des réseaux câblés vers le numérique et les évolutions technologiques du secteur (hertzien numérique, boucle radio, ADSL/VDSL...).

Elle se traduira par la mise en œuvre de nouveaux services haut débit, le développement d'expérimentations technologiques pilotes, la réalisation d'interconnexions, la mise en place d'équipements spécifiques, la réalisation de dessertes locales dans une perspective d'équilibre territorial et d'accès de tous aux services et par l'élaboration d'expertises pour la constitution de ces projets.

#### PARTENARIAT ET FINANCEMENT

**Etat** : 48 MF (7,3176 M€)

**Conseil Régional** : 33 MF (5,0308 M€)

**Département du Pas-de-Calais** : 7 MF (1,0671 M€) et au-delà au cas par cas, suivant les projets.

#### MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI

Cf. Objectif opérationnel sauf

##### Bénéficiaires

*Administrations et collectivités locales et territoriales et leurs groupements,  
Universités,  
Hôpitaux et établissements publics de santé,,  
Centres techniques ou de ressources économiques,  
Organismes publics à caractère culturel,  
Organismes publics à vocation touristique,  
Organismes publics du domaine de la formation.*

##### Critères de sélection des opérations

*Adéquation avec les besoins exprimés par les territoires et leurs acteurs,  
Prise en compte du positionnement des opérateurs de télécommunication,  
Cohérence avec les projets menés dans l'ensemble du territoire régional et avec la politique régionale menée en faveur du développement du haut débit,  
Réalisme économique du projet,  
Respect du cadre juridique existant.*

##### Partenaires coordinateurs et services pilotes

*Conseil Régional Nord-Pas de Calais (Mission « Société de l'Information ») et Etat (SGAR).*

## **46. CONTRIBUER A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE VIA LES TIC**

### **Moyen d'action 46.2**

Développement des villes numériques et leur interconnexion

#### **DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION**

L'objectif de la présente action est de poursuivre et favoriser la mise en place de nouvelles plateformes de services à la suite du programme « Villes numériques » proposé par le Conseil Régional à la Commission Européenne, à l'échelle des villes, agglomérations et territoires ruraux de la région.

Dans un premier temps, il s'agira d'aider à la mise en place de nouveaux services en ligne dans des domaines aussi différents que l'éducation et la formation, la santé, les services publics, le développement économique et les entreprises, la culture... et de favoriser la mise en réseau des acteurs des villes, dans le cadre de stratégies globales définies par les villes en harmonie avec leurs politiques de développement local. La création de « packages » de services permettra d'accélérer l'implémentation des services en associant des industriels internationaux, français et régionaux et d'optimiser le coût de développement des services.

Dans un second temps, sera étudiée l'éventuelle mise en réseau des villes numériques à l'échelle régionale afin de stimuler les échanges et d'encourager les complémentarités. Cette mise en réseau ne se constituera néanmoins que sur les fondements d'une réelle coopération entre villes. Cette action s'appuiera sur les méthodes et les projets développés dans le cadre de l'opération régionale « Cyber Nord – Pas de Calais » dont elle est complémentaire.

#### **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** : 20 MF (3,0490 M€)

**Conseil Régional** : 15 MF (2,2867 M€)

#### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

Cf. Objectif opérationnel

## **46. CONTRIBUER A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE VIA LES TIC**

### **Moyen d'action 46.3 Modernisation des services publics**

#### **DESCRIPTION DU MOYEN D'ACTION**

Les services publics sont directement concernés par le développement de la Société de l'Information d'une part parce qu'ils sont en contact au quotidien avec les usagers, d'autre part parce que ceux-ci formulent une exigence forte de qualité, enfin parce que les relations avec ces usagers, entre les administrations et au sein des administrations, trop souvent caractérisées par le cloisonnement et le manque de transversalité, sont de plus en plus complexes. Dans ce contexte, les TIC peuvent jouer un rôle essentiel de structuration, de fluidification et de simplification des échanges et d'accélération des circuits de traitement, permettant ainsi d'optimiser la qualité du service rendu et son efficacité.

L'intervention consiste en la mise en œuvre d'un programme régional de modernisation des services publics de l'Etat et des collectivités territoriales et locales s'appuyant sur l'utilisation des TIC, auquel seront associées les chambres de commerce et d'industrie pour le champ de compétences qui les concerne.

Deux objectifs sont poursuivis par ce programme :

- L'optimisation des circuits d'information et de traitement des dossiers entre les administrations d'Etat, régionales, départementales et locales ;
- L'amélioration des relations entre les administrations et les usagers.

Dans cette perspective, six actions seront développées :

- L'élaboration de projets-pilotes spécifiques visant à optimiser les relations entre les services publics et à améliorer la qualité des rapports entre les services publics et les usagers, et leur diffusion à l'échelle régionale,
- La dématérialisation des procédures administratives et la mise en œuvre de téléprocédures s'inspirant des expériences menées au niveau de l'Etat et dans certaines collectivités publiques,
- La réalisation d'un Intranet régional des services publics qui permettrait de renforcer la coopération entre les administrations, de fluidifier les échanges et de réduire les temps de traitement des dossiers ;
- Le développement de la géomatique et l'interconnexion des Systèmes d'Information (dont les Systèmes d'Information Géographique) ainsi que la mise en réseau des observatoires locaux et régionaux ;
- Les applications touchant à l'observation sociale et les réseaux de systèmes d'information dans le domaine social ;
- L'amélioration de l'offre d'information, d'aide, de conseil en matière de citoyenneté et d'environnement.

Ces actions pourront s'appuyer sur l'expertise développée par le Centre Régional de Ressources en Commerce Electronique Déclic.net, sur les applications mises en œuvre dans les villes numériques déjà existantes et les projets du Conseil Général du Nord.

La modernisation des services publics s'appuyant sur les TIC constitue l'une des orientations majeures du Programme d'Actions Gouvernemental sur la Société de l'Information. L'accessibilité aux services publics notamment à partir des territoires les plus défavorisés et isolés constitue une priorité d'action essentielle.

Cette opération contribue à la modernisation des PME régionales et donc au développement de la compétitivité et du tissu économique du Nord – Pas de Calais.

## **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** : 21 MF (3,2014 M€)

**Conseil Régional** : 15 MF (2,2867 M€)

**Département du Nord** : 1,8 MF (0,2744 M€)

**Département du Pas-de-Calais** : 5 MF (0,7622 M€)

## **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

Dispositif d'instruction et de suivi

*Mise en place d'un dispositif spécifique de suivi des opérations sous la forme d'un comité de pilotage co-présidé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, intégrant des représentants des collectivités locales.*

## **47. DEVELOPPER LES TECHNOLOGIES AU SERVICE DES RESEAUX DE SOINS**

### **DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL**

Le développement de la Société de l'Information a permis l'essor de la télémédecine dans le Nord – Pas de Calais à travers notamment :

- la mise en réseau des hôpitaux et maternités ;
- le développement des TIC pour la formation supérieure et continue ;
- l'expérimentation d'une nouvelle relation hôpital / médecin de ville ;
- le positionnement du GIE Eurasanté comme nodal d'accueil et de développement d'entreprises dédiées aux professions de la santé.

Le Nord-Pas de Calais est devenu, de ce fait, un pôle de développement et d'expertise important et reconnu qu'il s'agit de conforter dans les prochaines années.

L'action doit se concentrer sur :

- La diffusion des expériences-pilotes en matière de télédiagnostic, notamment pour d'autres pathologies que celles couvertes à l'heure actuelle,
- La mise en œuvre et la diffusion d'expériences-pilotes en matière de prévention,
- Le développement des réseaux inter-établissements hospitaliers et hôpitaux-médecins de ville,
- Le développement des réseaux d'expertise professionnels (bases de données spécialisées...),
- Le développement de la téléradiologie,
- La diffusion des expériences-pilotes TIC dans le domaine du handicap réalisées dans la région,
- Le développement des techniques permettant une hospitalisation à domicile optimale s'appuyant sur les réalisations existantes en matière de télé/visio-diagnostic,

Cette intervention permettra à la Région de conforter son avance et d'exporter dans d'autres régions son savoir-faire.

### **RESULTATS ATTENDUS**

- Développer le nombre et la qualité des expériences-pilotes, leur dissémination, le nombre de réseaux d'expertise,
- Renforcer l'attractivité et la dimension nationale et européenne du pôle télémédecine,
- Améliorer les soins pour les usagers.

### **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** : 16 MF (2,4392 M€)

**Conseil Régional** : 14 MF (2,1343 M€)

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

#### Bénéficiaires

*Hôpitaux, Universités.*

#### Critères de sélection des opérations

- *Caractère réaliste des opérations,*
- *Cohérence et pertinence des opérations par rapport à la stratégie régionale de développement de la télémédecine,*

- Valeur ajoutée pour le développement régional.

#### Taux d'intervention

Mini 20% Maxi 50%.

#### Partenaires coordinateurs et services pilotes

Etat (SGAR - DRASS) – Conseil Régional (Mission « Société de l'Information », Direction de l'Action Economique et Mission Santé)

#### Dispositifs d'instruction et de suivi

Les propositions d'intervention seront examinées par le groupe technique de suivi et de programmation des objectifs 26, 27, 28, 32, 33 et 47.

### **INDICATEUR DE RESULTAT**

- Nombre de nouveaux services faisant appel aux TIC mis en place

### **INDICATEUR COMPLEMENTAIRE DE RESULTAT**

- Nombre de transactions dans les réseaux de télémédecine

Ces indicateurs pourront être complétés si la plaque haut débit régional est utilisée pour la gestion administrative, la médecine de ville et la téléformation dans le domaine de la santé.

### **PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

La télémédecine est un enjeu considérable dans le développement des nouvelles pratiques de formation initiale ou continue des professionnels de la santé.

La télémédecine permet également d'offrir à tout établissement de soin de la région l'accès aux meilleurs spécialistes en minimisant pour le patient les opérations de transfert.

## 48. DEVELOPPER L'INNOVATION ET L'INTELLIGENCE DES TRANSPORTS

### DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL

L'Etat et le Conseil Régional, ont engagé depuis plusieurs années le développement et la réalisation d'applications liées aux TIC dans le domaine des transports, notamment du transport voyageurs, (programme TRANSCARTE) et le développement d'une action autour de l'information multimodale.

L'intervention se déroulera dans le cadre des moyens d'actions suivants :

#### - Transport de voyageurs:

48.1 - Développement régional de la Billettique / Monétique à partir de la dynamique Transcarte : qualité, services, nouveaux outils :

- Soutien à la généralisation et à la mise en œuvre de Transcarte sur le territoire régional,
- Evolution de Transcarte et intégration du Porte-Monnaie Electronique (PME) universel et interbancaire,
- Intégration d'une fonction « la Carte Ville » (services aux citoyens) dans le système Transcarte,
- Communication, information et études spécifiques autour de Transcarte,
- Aide aux réseaux urbains et interurbains pour l'utilisation des systèmes intelligents billettiques / monétiques.

48.2 - Développement de l'information multimodale pour les voyageurs :

- Développement des applications informatiques avec la réalisation d'un serveur central et de toutes les interfaces,
- Communication, information et études spécifiques autour du système d'information multimodale,
- Soutien à la mise en œuvre du système d'information multimodale.

48.3 - Dispositifs périphériques de travail et/ ou de loisirs, de détente :

- Soutien à la mise en œuvre de bureaux satellites et de centres de télétravail dans les zones périphériques (communautés virtuelles, villages virtuels),
- Soutien à l'amélioration de la convivialité du voyageur par la mise à disposition de lieux ludiques ou d'apprentissage des Technologies de l'Information et de la Communication,

#### - Transport de marchandises

48.4 - Développement des Echanges de Données Informatisés (EDI),

- Développement de l'information multimodale marchandise (traçabilité),
- Dématérialisation des procédures administratives,
- Soutien à l'intégration des technologies embarquées, des systèmes de localisation et des systèmes d'information en général,

48.5 - Développement du commerce électronique dédié au monde du transport

### RESULTATS ATTENDUS

- Développement de TRANSCARTE comme système national de billettique, en faire un outil au service de l'intermodalité,
- Intégration de l'information des voyageurs dans un système régional à vocation multimodale, pour l'information touristique et la vie quotidienne.

## **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** : 10 MF (1,5245 M€)

**Conseil Régional** : 10 MF (1,5245 M€)

**Département du Nord** : 5 MF (0,7622 M€) [moyen d'action 48-2 (0,3049 M€)]

**Département du Pas-de-Calais** : 1 MF (0,1524 M€) (moyen d'action 48-1 et 48-2)

## **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

Un groupe technique de programmation et de suivi sera mis en place pour les objectifs 48 et 50 à 55.

### Bénéficiaires

*Autorités organisatrices de transport ; Opérateurs de transport.*

### Critères de sélection des opérations

*Innovation et valeur ajoutée du service aux voyageurs ou aux professionnels du transport*

### Taux d'intervention

*Mini 20% Maxi 50%.*

### Partenaires coordinateurs et services pilotes

*Conseil Régional (Mission « Société de l'Information », Direction des Transports, Direction de la Recherche et de la Technologie), Etat ( SGAR, Direction des Transports Terrestres, Direction Régionale de l'Équipement)*

## **INDICATEUR DE RESULTAT**

- Nombre de cartes multimodales délivrées

## **INDICATEUR DE REALISATION**

- Nombre d'équipements multimédia installés

## **INDICATEUR DE CONTEXTE**

- Nombre de réseaux de province équipés en billettique transcarte

Une enquête annuelle sera réalisée chaque année pour mesurer la satisfaction des usagers, notamment en termes de sécurisation, de fiabilisation et de convivialité des transports en commun, et des organismes de contrôle et de régulation.

Des indicateurs de développement durable pourront être identifiés grâce à ces enquêtes.

## **PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

L'évolution de la notion d'«usager » vers celle de « client » implique pour les organisateurs du transport collectif une meilleure prise en compte de l'économie et de la qualité du service offert. Dans le transport marchandises, la traçabilité de certains produits impose un suivi informatique rigoureux.

## **49. RENFORCER LES TECHNOLOGIES INNOVANTES DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE**

### **DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL**

Images de synthèse, dispositifs interactifs, réseaux, réalité virtuelle, multimédia, les TIC modifient en profondeur les activités de création, mais aussi les conditions de l'appropriation et de la médiation culturelle. Une attention particulière est à accorder à l'usage des TIC au service de la démocratisation culturelle. Par ailleurs, les nécessités se font sentir d'une part d'accompagner ou d'inciter les créateurs à se saisir des nouveaux outils technologiques, mais aussi d'autre part d'utiliser les fonctionnalités de ces derniers pour généraliser le travail en réseau et initier des pratiques innovantes chez les acteurs culturels.

Afin de favoriser l'appropriation des technologies de l'information et de la communication dans les champs artistique et culturel, plusieurs moyens d'actions sont proposés :

- 49.1 - favoriser la démocratisation culturelle par l'usage des nouvelles technologies, par la mise en place dans des lieux culturels, notamment dans les médiathèques, d'espaces dédiés au multimédia et ce dans un souci d'équité territoriale. Il sera recherché une complémentarité avec le dispositif Cyber Nord – Pas de Calais.
- 49.2 - favoriser la diffusion des œuvres, la diffusion de l'information et de la connaissance par les nouvelles technologies. Les programmes de numérisation d'œuvres seront soutenus dans le cas où ils s'accompagneraient d'un projet de diffusion ou de restitution au public, ou lorsqu'il s'avère que la numérisation constitue l'outil approprié de conservation. L'Etat et la Région étudieront la possibilité d'un programme spécifique de conservation des œuvres audiovisuelles.
- 49.3 - favoriser l'usage des nouvelles technologies par les acteurs culturels en particulier pour leur permettre la mise en réseau et le développement de sites Internet innovants apportant une valeur ajoutée aux services culturels.
- 49.4 - favoriser l'usage des TIC dans les activités de création artistique soit par la création de pôles de compétence à l'usage des artistes, soit par le soutien aux projets artistiques collectifs ou individuels. Seront notamment favorisés les projets permettant une rencontre entre le monde de la culture et les professionnels de la création numérique.

### **RESULTATS ATTENDUS**

- Développement des usages et des services dans le secteur culturel,
- Amélioration de l'accessibilité aux services,
- Développement des savoir-faire régionaux dans les domaines de la culture et des TIC et des capacités de création multimédia,
- Diffusion de l'art et de la culture grâce aux TIC,
- Contribution à un meilleur partage des savoirs et connaissances grâce aux TIC,
- Innovation dans les pratiques de médiation culturelle,
- Appropriation des usages culturels des TIC,
- Numérisation du patrimoine artistique régional.

### **PARTENARIAT ET FINANCEMENT**

**Etat** (Ministère de la Culture) : 7 MF (1,0671 M€)

**Région** : 7 MF (1,0671 M€)

**Département du Nord** : 7 MF (1,0671 M€) (moyen d'action 49-1)

### **MODALITES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI**

#### **Bénéficiaires**

*Associations et organismes culturels*

*Collectivités locales et établissements publics*

### Critères de sélection des opérations

*Innovation de l'opération,  
Elaboration d'un projet culturel ou artistique,  
Caractère réaliste des projets,  
Accessibilité des usagers aux services,  
Valeur ajoutée pour le développement régional,  
Appropriation des TIC par le plus grand nombre...*

### Taux d'intervention

Maxi 50%

### Partenaires coordinateurs et services pilotes

*Conseil Régional (Direction de la Culture, Mission « Société de l'Information »)  
Etat (SGAR - Direction Régionale des Affaires Culturelles)*

### Dispositifs d'instruction et de suivi

Un groupe technique de programmation et de suivi sera mis en place pour les objectifs 39 et 40 de la priorité 9 et pour l'objectif 49 de la priorité 10.

## **INDICATEUR DE RESULTAT**

Nombre d'objets d'art numérisés dont la numérisation a été financée par le Contrat de Plan

## **INDICATEURS DE REALISATION**

Nombre de projets culturels financés faisant appel aux TIC :

- projets de création
- évènements culturels

## **PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement des TIC dans la pratique des organismes culturels permettra à ceux-ci d'offrir des prestations innovantes et d'intégrer la culture dans le quotidien de la Société de l'Information. L'objectif est également de favoriser l'accès à la culture pour le plus grand nombre grâce aux TIC.

## **CONTRIBUTION AU VOLET TERRITORIAL DU CONTRAT DE PLAN**

Ces actions pourront être mise en œuvre en tout point du territoire.